

Cofinova 18

Qu'est-ce qu'une SOFICA ?

Les SOFICA (Sociétés pour le Financement de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle) ont été créées en juillet 1985 afin de favoriser la production cinématographique française et européenne. Elles participent au financement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles et acquièrent, en contrepartie, des droits à recettes sur l'exploitation de ces œuvres en fonction des différents supports d'exploitation : exploitation en salles, sur les télévisions hertziennes ou cryptées, marchés vidéo, DVD et VAD, ventes internationales.

Avantages pour le souscripteur

- Un placement différenciant qui participe au financement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.
- Une réduction d'impôt de 48% des sommes versées dans la double limite de 25% du revenu net global et 18 000 € par foyer fiscal, sous réserve de conservation des actions durant au moins 5 ans et jusqu'à 10 ans. Ce plafonnement est distinct du plafonnement global de l'avantage fiscal de 10 000 €.
- 75% minimum des investissements dans des films ou des productions audiovisuelles sans promesse de rachat par le producteur.
- 25% maximum des investissements dans des films ou des productions audiovisuelles avec promesse de rachat par le producteur, à terme et avec prix convenu à l'avance. Le retour sur investissement sur ces films est donc indépendant de leur succès, aucune plus-value n'étant attendue sur ces investissements, ni aucune perte sauf en cas de défaillance du producteur engendrant une perte à la revente.
- Aussi, afin de bénéficier de la réduction d'impôt de 48%, COFINOVA 18 investit :
 - Un minimum de 10% d'investissements directs dans le capital de sociétés de réalisation cinématographique ou audiovisuelle (investissements en développement) qui présentent des plus-values potentielles limitées
 - Un minimum un minimum de 10% d'investissements en contrepartie de l'acquisition de droits portant exclusivement sur les recettes d'exploitation à l'étranger
- Le savoir-faire et l'expertise de COFINOVA qui a investi dans plus de 450 films et 65 œuvres audiovisuelles depuis 2004 et financé le développement de plus de 471 projets. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- Une répartition des investissements entre fictions, séries d'animation et documentaires TV, films de cinéma afin de diversifier les risques encourus.

Risques associés

- Risque de liquidité : Les actionnaires peuvent céder leurs titres avant le 31 décembre de la cinquième année suivant celle du versement effectif, mais perdent alors les avantages fiscaux accordés par la loi.
- Risque d'annulation de l'opération : Il existe un risque lié à la non réalisation de l'offre au public de titres dans la mesure où, si les souscriptions n'atteignaient pas le capital minimum prévu de 3 550 000 €, la société ne pourrait être constituée.
- Risque de marché : L'activité des SOFICA s'exerce dans un domaine présentant un caractère aléatoire. En conséquence, la potentielle rentabilité du placement résulte avant tout de la politique de gestion de chaque SOFICA.
- Risque lié à l'absence de garantie de rachat des actions des souscripteurs : Sur le fait que, lors de la constitution de la société, les souscripteurs ne bénéficieront d'aucune garantie de rachat de leurs actions.
- Risque lié aux frais de gestion : La SOFICA peut supporter, outre des frais de gestion annuels, une commission variable assise sur les encaissements bruts provenant des investissements non adossés qui fait l'objet d'une description au verso.
- Dans le cadre de la crise sanitaire mondiale actuelle, de nouvelles mesures de confinement, totales ou partielles, en France comme à l'étranger, ainsi que des mesures de restriction des possibilités de circulation entre pays ou à l'intérieur d'un pays ou territoire donné sont envisageables. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un confinement pourrait entraîner :
 - Un arrêt temporaire des tournages des films, et donc un retardement du calendrier de production et d'exploitation d'un film.
 - Une fermeture des salles de cinéma en France et/ou à l'étranger, et donc un arrêt ou un report de l'exploitation commerciale cinématographique d'un film, une baisse de l'exportation des films.
- Risque lié à l'absence de protection de la directive AIFM : La SOFICA ne relève pas du régime issu de la transposition en droit français de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 (directive AIFM). Par conséquent, la SOFICA n'est pas tenue d'être gérée par une société de gestion de portefeuille, ni de désigner un dépositaire.
- Risque de rentabilité plafonnée : LA SOFICA envisage de procéder à des investissements ne dépendant pas du succès commercial des films : en effet un minimum de 10% du capital social pourra être investi dans des projets en développement, la récupération étant majorée de 114% par an au maximum ; en outre 25% maximum du capital social pourra être réalisé en production avec un contrat « avec promesse de rachat ». Ces investissements supportent, comme les autres investissements, les frais de gestion annuels de la SOFICA. Sans gain ni perte possible à la revente, sauf en cas de défaillance du producteur, ce type d'investissement exclut le potentiel de plus-value.
- Risque lié au régime fiscal général des SOFICAS : Avant de souscrire, l'investisseur doit s'assurer que ce produit correspond à sa situation fiscale.

Souscrire à

COFINOVA

18

- Capital de COFINOVA 18 : agrément initial de 7 100 000€
- Prix d'émission : 200 € par action
- Souscription minimale : 8 000 €
- Date de commercialisation : du 11.09.2020 jusqu'au 31.12.2020
- Visa AMF : SOF20200006 en date du 3 Septembre 2020
- Durée de la société : 10 ans sauf dissolution anticipée qui ne pourra intervenir qu'avec l'accord du Ministre de l'Economie et des Finances
- Date estimée d'entrée en liquidation : 2026 sous réserve de l'accord du Ministère de l'Economie et des Finances
- Droits d'entrée / sortie : néant
- Gestionnaire des investissements : PLANS DE BATAILLE

• **Réduction d'impôt : 48% des sommes versées dans la double limite de 25% du revenu net global et 18 000€ par foyer, sous réserve de conservation des actions durant au moins 5 ans et jusqu'à 10 ans. Ce plafonnement est distinct du plafonnement global de l'avantage fiscal de 10 000 €.**

• Engagement de conservation des titres : la durée de blocage effective des titres sera en principe égale à la durée de vie de COFINOVA 18, soit 10 ans, sauf dissolution anticipée qui ne pourra intervenir qu'avec l'accord du Ministre de l'Economie et des Finances. La SOFICA s'engage à faire une demande de dissolution anticipée entre la sixième année et la septième année auprès du Ministre de l'Economie et des Finances.

FRAIS DE GESTION

Capital Social	Montant des charges de fonctionnement
7 100 000 €	Année 1 : 2,50 % HT (soit 3,00 % TTC) du capital social
	Année 2 : 2,49 % HT (soit 2,99 % TTC) du capital social
	Années 3, 4, 5 : 1,43 % HT (soit 1,72 % TTC) du capital social
	Année 6 : 0,49 % HT (soit 0,59 % TTC) du capital social

Les frais de gestion de Cofinova Développement 18, la société ayant pour activité la réalisation d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, seront inclus dans les frais de gestion de COFINOVA 18 indiqués ci-dessus. Ils comprennent les frais de montage et de premier établissement et de débouclage, les frais de comptabilité et de contrôle légal des comptes.

COFINOVA 18 supportera en outre au titre du premier exercice les charges exceptionnelles suivantes :

- une commission de placement destinée aux intermédiaires financiers, évaluée à 3% du capital social levé, soit 213 000 €;
- les frais de montage et de premier établissement évalués à 2,4% T.T.C. du capital social soit 170 400 € T.T.C., comprenant les coûts administratifs directs et des honoraires de Plans de Bataille liés à la mise en place de la SOFICA ainsi que les frais liés à la mise en place du registre des titres.

Par ailleurs, la SOFICA peut supporter, outre des frais de gestion annuels, une commission variable assise sur les encaissements bruts provenant des investissements non adossés qui sera versée, à l'issue de sa cinquième année d'existence, à la société PLANS DE BATAILLE et calculée comme suit (montant HT) :

- Sur la tranche des encaissements bruts inférieure à 60% du montant nominal des Investissements : 0% du montant total de la tranche
- Sur la tranche des encaissements bruts comprise entre 60% et 70% du montant nominal des Investissements : 10%
- Sur la tranche des encaissements bruts comprise entre 70% et 80% du montant nominal des Investissements : 15%
- Sur la tranche des encaissements bruts comprise entre 80% et 90% du montant nominal des Investissements : 20%
- Sur la tranche des encaissements bruts comprise entre 90% et 100% du montant nominal des Investissements : 25%
- Sur la tranche des encaissements bruts supérieure ou égale à 100% du montant nominal des Investissements : 30%

COMMERCIALISATEURS : Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier. **Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées**, Société Coopérative à forme de Société Anonyme au capital de 5 458 531 008 € - 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 • **Caisse fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie**, Société Coopérative Anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - 43, bd Volney - 53083 Laval Cedex 09. 556 650 208 RCS Laval • **Caisse fédérale du Crédit Mutuel Océan**, Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable - 34, rue Léandre Merlet - BP 17 - 85001 La Roche-sur-Yon Cedex. 307 049 015 RCS La Roche-sur-Yon • **Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe**, Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable (RCS Lille Métropole 320 342 264) - 4 place Richebé - BP 1009 - 59011 Lille cedex • **CIC Crédit Industriel et Commercial**, Société Anonyme au capital de 608 439 888 € - 6 avenue de Provence - 75009 Paris. 542 016 381 RCS Paris • **Banque CIC Nord Ouest**, Société Anonyme au capital de 230 000 000 € - 33 avenue Le Corbusier - 59000 Lille. 455 502 096 RCS Lille • **Banque CIC Ouest**, Société Anonyme au capital de 83 780 000 € - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - 44000 Nantes. 855 801 072 RCS Nantes • **Banque CIC Est**, Société Anonyme au capital de 225 000 000 € - 31 rue Jean Wenger-Valentin - 67000 Strasbourg. 754 800 712 RCS Strasbourg • **CIC Iberbanco** - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 25 143 408 € - 8 rue d'Anjou - 75008 Paris. 384 122 123 RCS Paris • **CIC Lyonnaise de Banque**, Société Anonyme au capital de 260 840 262 € - 8 rue de la République - 69001 Lyon. 954 507 976 RCS Lyon • **Banque CIC Sud Ouest**, Société Anonyme au capital de 214 500 000 € - 20 Quai des Chartrons - 33000 Bordeaux. 456 204 809 RCS Bordeaux • **Banque Transatlantique**, Société Anonyme au capital de 29 371 680 € - 26 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris. 302 695 937 RCS Paris • **Invest Securities**, Société Anonyme au capital de 1 500 000 € - 73 Boulevard Haussman - 75008 Paris. 439 866 112 RCS Paris • **COFINOVA 18** par l'intermédiaire d'un de ses fondateurs Alexis DANTEC - 7-9 rue des Petites Ecuries - 75010 Paris.

Avant de souscrire, l'investisseur doit s'assurer que ce produit correspond à sa situation fiscale.
De nouveaux commercialisateurs pourront être indiqués.